

## NORMES RELATIVES AUX SPAS ET PAVILLONS

### Permis requis

#### Définition

**Spa** : grande baignoire de forme variable dont l'eau est en bouillonnement continu et qui procure à une ou plusieurs personnes à la fois, détente et sensation de massage

**Pavillon** : Construction accessoire, dont au moins 50% de la surface totale des murs est ouverte, une surface couverte uniquement d'une moustiquaire étant considérée ouverte, érigée dans un parc, un jardin, etc., et destinée à servir d'abri pour des êtres humains.

#### Nombre autorisé

Un seul pavillon est autorisé par terrain.

Un seul spa est autorisé par terrain.

#### Superficie et hauteur du pavillon

La superficie maximale d'un pavillon est fixée à 15 mètres carrés.

La hauteur maximale d'un pavillon est fixée à 3,7 mètres, sans jamais excéder la hauteur du bâtiment principal.

Toutefois, un pavillon peut être entièrement fermé lorsqu'il recouvre un spa.

#### Architecture

Le pavillon doit être recouvert d'un matériau de revêtement extérieur autorisé et les matériaux doivent s'harmoniser avec ceux du bâtiment principal.

#### Implantation

Tout spa doit être situé à au moins 3 mètres d'un champ d'épuration ou d'une fosse septique.

Pour un **spa** non intégré dans une serre domestique, un pavillon, ou toute autre construction devrait être à une distance de:

Éléments	Distances
Ligne de terrain	2 mètres
Distance d'un garde-corps, lorsqu'implanté sur un patio surélevé	0,9 mètre
Réseau électrique de moyenne tension	6,7 mètres
Réseau électrique de basse tension	4,6 mètres

Un **pavillon** doit être situé à une distance minimale de :

Éléments	Distances
Bâtiment accessoire	2 mètres
Ligne de terrain	1,5 mètre
Ligne de propriété dans le cas d'un pavillon érigé dans la cour avant secondaire	4,6 mètres
Équipement accessoire	1 mètre
Piscine	1,5 mètre

#### Sécurité

Un **couvrete rigide muni d'un mécanisme de verrouillage** le tenant solidement fermé et recouvrant entièrement le spa doit être maintenu sur le spa lorsqu'il n'est pas utilisé sauf lorsque le spa ou bain tourbillon est intégré dans un bâtiment qui permet d'en limiter l'accès. Toute ouverture dans le mur de ce bâtiment doit être à plus de 2 mètres de toute ligne de terrain.

#### Environnement

Toute construction accessoire doit être propre, bien entretenue et ne présenter aucune pièce délabrée ou démantelée.

#### Coût et validité du permis

Spa : 50 \$

Pavillon : 35 \$

Le permis est valide pour une durée de **3 mois**.

### Documents à fournir pour une demande de permis

- Formulaire de demande de permis
- Croquis de l'implantation d'un spa projeté, incluant ses équipements (patio, pavillon, etc.) sur un certificat de localisation
- Description des matériaux utilisés
- Tout autre document demandé par le service de l'urbanisme et de l'environnement

### Règlements

Tous les règlements contenus dans ce dépliant sont extraits de la réglementation suivante :

- Règlement de zonage numéro **URB 300**
- Règlement sur les permis et certificats **URB 303**

*\*En cas de contradiction entre ce document et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.*

### Personne à contacter

**Service de l'urbanisme et de l'environnement**  
**(450) 763-5822, poste 236**  
[inspection@coteau-du-lac.com](mailto:inspection@coteau-du-lac.com)